

## COTISATIONS 2012

Pour 2012, la revue cyclotourisme sera servie de janvier 2012 à décembre 2012, la même période que la licence, comme l'an dernier.

**La licence** couvre la période du 1 janvier 2012 au 31 décembre 2012.

**Cotisation club** : 20,30 euros

Une cotisation par famille, même nom, même adresse, pour recevoir chaque mois la feuille de route et la feuille infos.

**L'assurance Petit Braquet** couvre la responsabilité civile 24h/24h, la défense recours, l'accident corporel, le rapatriement.

	<b>Pour les moins de 25 ans nés après le 31/12/1986</b>		<b>Pour les plus de 25 ans</b>	
	<b>avec revue</b>	<b>sans revue</b>	<b>avec revue</b>	<b>sans revue</b>
Licence + Assurance Petit Braquet + Cotisation Club	65 euros	43 euros	80 euros	58 euros
			(74 euros avec revue pour une première adhésion à la FFCT)	

### **Licence Familiale Chef de famille**

	<b>Homme</b>	<b>Homme</b>	<b>Femme</b>	<b>Moins de 25 ans</b>
	<b>avec revue</b>	<b>sans revue</b>	<b>ou 2ème membre adulte</b>	
Licence + Assurance Petit Braquet	80 euros	58 euros	22,70 euros	17,70 euros
	(74 euros avec revue pour une première adhésion à la FFCT)			

**La revue Cyclotourisme, vivement recommandée par le comité directeur du Cyclo loisirs Evreux est la revue officielle de la Fédération Française de Cyclotourisme. La FFCT fait une réduction de 3 € et le Cyclo loisirs Evreux une réduction de 1 € sur l'abonnement à la revue, soit 4 € au total (soit 22 € au lieu de 26 €).** Cette revue est en couleurs, mensuelle soit 11 numéros par an. Le « Où irons-nous » est transférée tous les mois dans la revue, c'est à dire qu'apparaîtront les organisations à venir. Cette revue comprend de nombreuses rubriques, sur le vélo route, le VTT, les jeunes, les sites du Brevet des Provinces Françaises, sur la vie des clubs, sur les organisations des clubs, sur la technique du vélo, sur les nouveautés techniques, sur la diététique, sur la santé, sur la nature, etc

**L'assurance petit braquet** couvre votre responsabilité pour les accidents que vous pourriez commettre aux autres.

**L'assurance Grand Braquet** correspond à une assurance tous risques, qui couvre donc les dommages qui surviendraient à votre bicyclette en cas d'accident.

**Pour l'école de randonnée VTT**, la licence jeunes (moins de 18 ans) est de 10 euros. Il faut ajouter la cotisation club de 20,30 euros. Soit au total 30,30 €, ramené à 30 €. L'assurance est prise en charge par les Mutuelles du Mans pour les jeunes de l'école cyclo. La revue cyclotourisme coûte 22 euros.

**L'assurance GRAND BRAQUET coûte 42,30 euros en plus, elle couvre les garanties du petit braquet**, avec en plus les capitaux triplés. En cas de décès cardio-vasculaire, cette indemnité ne pourra être versée que si la victime était en possession d'un certificat de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme pour l'année en cours. **Elle couvre en plus les dommages à la bicyclette.**

**La formule Grand Braquet doit être souscrite au moment de la prise de la licence, car elle ne pourra pas être souscrite en cours d'année.**

Vous pouvez souscrire par ailleurs une assurance individuelle de personnes (en cas d'accident corporel), pour obtenir des indemnités journalières en cas de perte de salaire ou de revenus JUSTIFIÉE et augmenter les capitaux « invalidité permanente et décès ». De même, des garanties complémentaires pour le vélo (vol total et dommages) peuvent être souscrites pour ceux dont la valeur du vélo est supérieur à 1525€, en complément uniquement de la formule grand braquet. Les formulaires à remplir sont à demander au président Dominique Roussel.